à nos nombreux lecteurs, nous nous estimons heureux d'avoir pu trouver dans M. l'abbé Provancher, du Cap-Rouge, un homme disposé et hautement qualifié pour continuer notre œuvre.

M. l'abbé Provancher devient de ce jour le seul et unique propriétaire de la Gazette des Familles; en conséquence toute remise, envoi, réclamation de numéros manquants, pour la présente année de publication, tant des sept mois écoulés que des cinq qui doivent suivre, devront être adressés à ce M. comme suit: M. l'abbé Provancher, Cap-Rouge.

Nous avons tout lieu de croire que nos lecteurs ne perdront rien à l'échange, et que la Gazette sous sa nouvelle direction, n'en deviendra que de plus en plus prospère. C'est là le vœu sincère de notre cœur, et dont la réalisation allégera la peine que nous éprouvons aujour d'hui en abandonnant une œuvre que nous croyons véritablement utile et qu'il nous eût été agréable de poursuivre.

F. BELANGER, Ptre.

Québec, 7 mai 1875.